

Préfecture de la VENDEE  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

## 1.1 Marchés publics

**SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY***Séance du 8 juillet 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :**

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU, M. Jeannick DEBORDE,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	-
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	M. Sébastien ROY,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Jean-Yves MERLET,
<b>Pays de Pouzauges</b>	M. Joël CHATEIGNER,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	-
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Thierry PRIOUZEAU,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :**

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Dominique PAILLAT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	-
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	-
<b>Pays des Herbiers</b>	-
<b>Pays de Pouzauges</b>	Mme Emmanuelle MOREAU à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	-
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (suppléant), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Vincent JULES à M. Damien FORGERIT (suppléant), M. Joël MONVOISIN à M. Jannick RABILLÉ (titulaire),
<b>Vendée Grand Littoral</b>	

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :**

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Dominique PAILLAT,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	M. Francis RIVIERE,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
<b>Pays de Pouzauges</b>	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYCK, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU, M. Francis VRIGNAUD, M. Joël MONVOISIN, M. Didier ROUX,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	

**DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :**

<b>Pays de Chantonay</b>	Mme Valérie TONARELLI de M. Dominique PAILLAT,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY, M. Jacques GAUTIER de M. Serge KUBRYCK, M. Damien FORGERIT de M. Vincent JULES,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	-

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Messieurs DOUILLARD, KEUSSEOGLOU, MARTIN, Madame LOWENBRUCK du service technique, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,  
**A ÉTÉ NOMMÉE SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Daniel NEAU

DATE DE CONVOCATION	22/06/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	22/06/2022	- présents : 17
DANS LES AUTRES STRUCTURES	22/06/2022	- votants : 19

**2022-0708-01 OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU BARRAGE DE MORTEVIELLE (LA BRETONNIÈRE – LA CLAYE)**

Monsieur le Président rappelle que la création du bras de contournement du barrage de Morteveille sur la Commune de La Bretonnière-La-Claye a débuté le 7 juin 2022. Or le dalot requiert, pour supporter un tonnage de 30T, des fondations profondes vérifiées lors des sondages géotechniques complémentaires réalisés en mai juin 2022. Un avenant au marché est donc nécessaire.

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 15/12/2021
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 10 semaines.
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

TOTAL H.T. :	<b>259 200,31 €</b>
T.V.A :	20.00%
<b>TOTAL T.T.C. :</b>	<b>311 040,37 €</b>

Le présent avenant a pour objet de redéfinir les prestations de l'entreprise suite à des sujétions techniques imprévisibles intervenues après la notification du marché.

Les résultats des sondages géotechniques réalisés par l'entreprise dans le cadre de ses études d'exécution ne permettaient pas de mettre en place des fondations superficielles comme cela était prévu dans le marché initial. L'entreprise a donc dimensionné des fondations profondes à base de pieux. Ces travaux nécessitent également la mise en œuvre d'une méthodologie différente incluant des coffrage, ferrailage et bétonnage spécifique et des remblais techniques. Ces modifications entraînent :

- Une modification des quantités prévues au marché qui entraîne une moins-value d'un montant de 18 790,48 € HT
- Trois prix supplémentaires qui entraînent une plus-value de 99 390,60 € HT

Le montant du marché s'élève donc après avenant (80 600,12 € HT) à 339 800,43 € HT (407 760,52 € TTC) soit une augmentation de 31,10 %.

Le délai de réalisation des travaux doit être augmenté d'une semaine. Le délai contractuel est donc de 11 semaines.

Il est précisé que ce montant supplémentaire sera subventionné à 80% par l'Agence de l'eau Loire Bretagne et le Département de la Vendée.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE le montant de l'avenant 1 de 80 600,12 € HT entraînant une augmentation de 31.10%, soit un marché après avenant 1, de 339 800,43 € HT (407 760,52 € TTC),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer cet avenant 1,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.

  
Signé électroniquement par : Jannick Rabillé  
Date de signature : 11/07/2022  
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

**Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY**

**Jannick RABILLÉ**

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 8 juillet 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU, M. Jeannick DEBORDE,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	-
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	M. Sébastien ROY,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Jean-Yves MERLET,
<b>Pays de Pouzauges</b>	M. Joël CHATEIGNER,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	-
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Thierry PRIOUZEAU,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Dominique PAILLAT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	-
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	-
<b>Pays des Herbiers</b>	-
<b>Pays de Pouzauges</b>	Mme Emmanuelle MOREAU à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	-
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (suppléant), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Vincent JULES à M. Damien FORGERIT (suppléant), M. Joël MONVOISIN à M. Jannick RABILLÉ (titulaire),
<b>Vendée Grand Littoral</b>	

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Dominique PAILLAT,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	M. Francis RIVIERE,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
<b>Pays de Pouzauges</b>	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. James GANDRIEU, M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYCK, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU, M. Francis VRIGNAUD,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	M. Joël MONVOISIN, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

<b>Pays de Chantonay</b>	Mme Valérie TONARELLI de M. Dominique PAILLAT,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY, M. Jacques GAUTIER de M. Serge KUBRYCK, M. Damien FORGERIT de M. Vincent JULES,

### **Vendée Grand Littoral**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Messieurs DOUILLARD, KEUSSEOGLOU, MARTIN, Madame LOWENBRUCK du service technique, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,  
**A ÉTÉ NOMMÉE SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Daniel NEAU

DATE DE CONVOCATION	22/06/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	22/06/2022	- présents : 17
DANS LES AUTRES STRUCTURES	22/06/2022	- votants : 19

**2022-0708-02 OBJET : ATTRIBUTION DES VISITES TECHNIQUES APPROFONDIES (VTA) POUR 2022-2023-2024 PARTIE FLUVIALE (COMPETENCE OBLIGATOIRE) ET PARTIE MARITIME (COMPETENCE OPTIONNELLE)**

Monsieur le Président explique que le SMBL dispose d'un système d'endiguement composé de digues classées de catégorie B actuellement pour la protection des biens et des personnes. L'arrêté préfectoral d'autorisation du système d'endiguement est en attente, mais classera les digues en classe A en raison d'une population protégée de plus de 30 000 habitants. Des digues classées A doivent faire l'objet de visites techniques approfondies (VTA) tous les 3 ans, en plus des visites de surveillance réalisées par le SMBL.

Une consultation a été engagée sur l'ensemble des digues pour les 3 prochaines années (2022-2023-2024) et pour en réaliser un tiers chaque année.

- Tranche ferme 2022 : digue du LAY
- Tranche optionnelle 2023 : façade ouest et estuaire
- Tranche optionnelle 2024 ; Génie, Polders, Luçon

La consultation a été engagée sous forme de procédure adaptée du 2 juin au 21 juin 2022, à 12h00. 10 opérateurs ont retiré le dossier ; 3 ont déposé une offre dans les délais : CACG, ANTEA, GEOLITHE.

Après analyse des offres, il est proposé au Comité Syndical de retenir l'offre du cabinet ANTEA pour un montant de 66 800,00 € HT qui se répartit comme suit :

- 32 235,48 € HT pour la partie fluviale (compétence obligatoire)
- 34 564,52 € HT pour la partie maritime (compétence optionnelle)

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité pour la partie fluviale décide:

- DE RETENIR l'offre du cabinet ANTEA pour un montant de 32 235,48 € HT pour les digues fluviales,

Pour la partie maritime, considérant que pour cette compétence à la carte dite « submersion marine », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 11 votants,

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- DE RETENIR l'offre du cabinet ANTEA pour un montant de 34 564,52 € HT pour les digues maritimes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché d'un montant total de 66 800,00 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.

  
Signé électroniquement par : Jannick Rabillé  
Date de signature : 11/07/2022  
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

**Jannick RABILLÉ**

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

## SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY

*Séance du 8 juillet 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU, M. Jeannick DEBORDE,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	-
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	M. Sébastien ROY,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Jean-Yves MERLET,
<b>Pays de Pouzauges</b>	M. Joël CHATEIGNER,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	-
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Thierry PRIOUZEAU,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Dominique PAILLAT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	-
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	-
<b>Pays des Herbiers</b>	-
<b>Pays de Pouzauges</b>	Mme Emmanuelle MOREAU à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	-
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (suppléant), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Vincent JULES à M. Damien FORGERIT (suppléant), M. Joël MONVOISIN à M. Jannick RABILLÉ (titulaire),
<b>Vendée Grand Littoral</b>	

### DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Dominique PAILLAT,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	M. Francis RIVIERE,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
<b>Pays de Pouzauges</b>	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. James GANDRIEUX, M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYCK, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU, M. Francis VRIGNAUD,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	M. Joël MONVOISIN, M. Didier ROUX,

### DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :

<b>Pays de Chantonay</b>	Mme Valérie TONARELLI de M. Dominique PAILLAT,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY, M. Jacques GAUTIER de M. Serge KUBRYCK, M. Damien FORGERIT de M. Vincent JULES,

**Vendée Grand Littoral**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Messieurs DOUILLARD, KEUSSEOGLOU, MARTIN, Madame LOWENBRUCK du service technique, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,  
**A ÉTÉ NOMMÉE SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Daniel NEAU

DATE DE CONVOCATION	22/06/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	22/06/2022	- présents : 17
DANS LES AUTRES STRUCTURES	22/06/2022	- votants : 19

## **2022-0708-03 OBJET : RESPONSABILITE DU SMBL POUR LA GESTION DU SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU LAY AVAL**

Monsieur le Président rappelle que depuis 2018, le SMBL est compétent en matière de milieux aquatiques, gestion des inondations et submersions marines. Il gère ainsi plus de 60 km de digues transférées ces 4 dernières années.

Vu le décret du 12 mai 2015 modifié relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques, il a déposé en juin 2021 un dossier système d'endiguement portant régularisation au titre des articles L 181-1 et suivants du code de l'environnement de l'ensemble des digues sans engager une étude d'impact sur le territoire et son enquête publique.

Vu les compléments apportés par le SMBL le 28 avril 2022,

Considérant que les éléments apportés par le SMBL attestent que la majeure partie de l'emprise du système d'endiguement est de son ressort, alors le SMBL est bénéficiaire de l'autorisation environnementale qui régularise le système d'endiguement du LAY aval au titre du code de l'environnement (R. 562-13).

Ce système d'endiguement fixe les caractéristiques des ouvrages, les mesures de surveillance, d'entretien et de gestion qui seront mises en œuvre par le SMBL afin de garantir le niveau de protection.

Toutefois, certaines parcelles stratégiques pour l'entretien ou la restauration de digues restent sous maîtrise foncière privée et ne font pas l'objet de procédure réussie d'acquisition, de convention ou d'expropriation pour utilité publique.

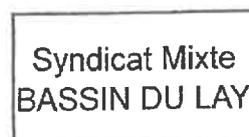
Par conséquent, le SMBL doit adresser au Préfet, avant le 30 septembre 2022, une délibération actant qu'il est bien gestionnaire du système d'endiguement sans disposer aujourd'hui de la maîtrise foncière totale et effective.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- PREND ACTE que le SMBL ne dispose pas de l'emprise foncière effective des parcelles nécessaires à l'entretien et la restauration des digues inscrites dans le système d'endiguement,
- AUTORISE Monsieur le Président à poursuivre les négociations foncières par voie amiable, par convention de servitude ou par voie d'expropriation
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.

  
Signé électroniquement par : Jannick Rabillé  
Date de signature : 11/07/2022  
Qualité : Président du SM Marais Poitevin Bassin du Lay



**Jannick RABILLÉ**

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

Préfecture de la VENDEE  
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

7.5 Subventions

**SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY***Séance du 8 juillet 2022*

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet, à neuf heures trente minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans la Salle du Rez de Jardin de l'Hôtel Communal de Sainte-Hermine sur la convocation qui leur a été adressée. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jannick RABILLÉ, Président.

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS :**

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Christian BOISSINOT, M. Jean BUREAU, M. Jeannick DEBORDE,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	-
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	M. Sébastien ROY,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Jean-Yves MERLET,
<b>Pays de Pouzauges</b>	M. Joël CHATEIGNER,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	-
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Jean-Marie LANDAIS, M. Jean-Michel PIEDALLU, M. Thierry PRIOUZEAU,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	Mme Lisabeth BILLARD, M. Daniel NEAU, Mme Annick PASQUEREAU, M. Jannick RABILLÉ,

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES AYANT REMIS PROCURATION :**

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Dominique PAILLAT à Mme Valérie TONARELLI (suppléante),
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	-
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	-
<b>Pays des Herbiers</b>	-
<b>Pays de Pouzauges</b>	Mme Emmanuelle MOREAU à M. Joël CHATEIGNER (titulaire),
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	-
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Serge KUBRYCK à M. Jacques GAUTIER (suppléant), M. David MARCHEGAY à M. Frédéric MARTINEAU (suppléant), M. Vincent JULES à M. Damien FORGERIT (suppléant), M. Joël MONVOISIN à M. Jannick RABILLÉ (titulaire),
<b>Vendée Grand Littoral</b>	

**DÉLÉGUÉS TITULAIRES ABSENTS ET/OU EXCUSÉS :**

<b>Pays de Chantonay</b>	M. Dominique PAILLAT,
<b>Pays de la Châtaigneraie</b>	M. Damien CRABEIL, M. Gérard DANIAU, M. Matthieu PALLARD,
<b>Pays de Fontenay-Vendée</b>	M. Francis RIVIERE,
<b>Pays des Herbiers</b>	M. Patrick MANDIN, M. Jean-Jacques MOURGEOTTE,
<b>Pays de Pouzauges</b>	Mme Emmanuelle MOREAU, M. Frédéric PORTRAIT,
<b>Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts</b>	M. Jean-Yves BRICARD, M. Yvan CHENU,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. James GANDRIEUX, M. Vincent JULES, M. Serge KUBRYCK, M. David MARCHEGAY, M. Louis-Marie PINEAU, M. Brice ROBERT, M. James TRUTEAU, M. Francis VRIGNAUD,
<b>Vendée Grand Littoral</b>	M. Joël MONVOISIN, M. Didier ROUX,

**DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS AYANT RECU PROCURATION :**

<b>Pays de Chantonay</b>	Mme Valérie TONARELLI de M. Dominique PAILLAT,
<b>Sud Vendée Littoral</b>	M. Frédéric MARTINEAU de M. David MARCHEGAY, M. Jacques GAUTIER de M. Serge KUBRYCK, M. Damien FORGERIT de M. Vincent JULES,

**Vendée Grand Littoral**

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :** M. MEGE Directeur, Messieurs DOUILLARD, KEUSSEOGLOU, MARTIN, Madame LOWENBRUCK du service technique, Mesdames GUILBAUD, LEFORT, RAVON du service administratif,  
**A ÉTÉ NOMMÉE SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Daniel NEAU

DATE DE CONVOCATION	22/06/2022	Nombre de Délégués :
DATE D'AFFICHAGE DE L'ORDRE DU JOUR		- en exercice : 34
A MAREUIL SUR LAY	22/06/2022	- présents : 17
DANS LES AUTRES STRUCTURES	22/06/2022	- votants : 19

## 2022-0708-04 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA POURSUITE DE LA PHASE TRAVAUX – DIGUES DE LA BAIE DE L'AIGUILLON

Monsieur le Président rappelle qu'en 2018, le Syndicat Mixte a engagé, dans la cadre du PAPI (actions L.7.1 et L.7.2) des études de maîtrise d'œuvre en vue de la restauration des digues et des ouvrages du pourtour de la baie de l'Aiguillon sur les communes Triaize, Saint Michel en l'Herm et l'Aiguillon-la-Presqu'île.

Une première demande de subventions a alors été réalisée à hauteur d'une dépense de 300 000 € HT pour la réalisation des études préalables (diagnostic, études réglementaires, AVP). En complément, des études de maîtrise d'œuvre, le SMBL a engagé des études investigations complémentaires : géotechniques, inventaires faune flore, ... Le montant des dépenses engagées dépasse aujourd'hui l'estimation faite pour la demande initiale de subventions.

La poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre, par la phase PRO, fait suite à la présentation de l'AVP par SCE en COPIL du 4 mai 2022. Lors de ce COPIL, au vu des montants estimés trois fois plus élevés que dans le PAPI, il a été décidé de fixer des priorités sur les secteurs les plus dégradés : le tronçon du polder 2 à Saint Michel en l'Herm et le rebras des Wagons à Triaize.

Cette priorisation a fait l'objet d'un courrier adressé au Préfet le 12 mai 2022. Ce courrier reste sans réponse aujourd'hui. Mais les services d'Etat considèrent que des éléments supplémentaires sont nécessaires pour fixer ces priorisations. Cette position fait abstraction :

- du dossier système d'endiguement qui décrit l'état des ouvrages et qui a été déposé en juin 2021 pour un arrêté préfectoral signé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022,
- des études complémentaires établies en 2015-2016 en baie de l'Aiguillon et définissant une stratégie de protection validée par la CMI en 2017 pour restaurer l'ensemble des digues de la Baie,
- des constats de la dégradation de ces tronçons relevés lors des VTA et des visites d'inspections DREAL.

Par conséquent, afin de poursuivre les études et affiner le coût des travaux, le SMBL souhaite engager la phase PRO pour les digues du Polder I, du Polder II et des Wagons. Une demande de subventions complémentaires est donc déposée intégrant des compléments aux études préalables et la phase PRO des études de maîtrise d'œuvre des digues :

Etat (40% FPRNM)	60 000 € HT
Département de la Vendée (15%)	22 500 € HT
Région des pays de la Loire (15%)	22 500 € HT
Maître d'ouvrage (30%)	45 000 € HT
Montant global	150 000 € HT

Considérant que pour cette compétence à la carte dite « submersion marine », ne peuvent prendre part au vote que les délégués des Communautés de Communes Sud Vendée Littoral et Vendée Grand Littoral, soit 11 votants.

Les délégués concernés du Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter les subventions envisagées sur cette action pour l'ensemble des partenaires financiers,
- AUTORISENT Monsieur le Président à poursuivre les études en phase PRO, sans engager de nouvelles études mais en rappelant la stratégie définie en Baie de l'Aiguillon, en 2017,
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre tous les Membres présents.

  
Signé électroniquement par : Jannick  
Rabillé  
Date de signature : 11/07/2022  
Qualité : Président du SM Marais  
Poitevin Bassin du Lay

Syndicat Mixte  
BASSIN DU LAY

**Jannick RABILLÉ**

Président du Syndicat Mixte Bassin du Lay

